

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis 17/2018 : Adoption du règlement communal sur l'acquisition de la bourgeoisie.

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 22 novembre 2018. en présence de Mme Louise SCHWEIZER, la Syndique et M. Quentin POMMAZ, le Secrétaire pour étudier le préavis susmentionné.

Nous les remercions pour leurs explications et leur disponibilité.

Commentaires généraux :

La marge de manœuvre de notre commission étant restreinte, nous nous sommes contentés de débattre uniquement sur la forme et non sur le fond de l'article proposé par la municipalité.

Nous avons proposé une simplification de la formulation de l'article comme suit :

« La commune d'Arzier-Le Muids requiert une année de résidence sur son territoire précédant la demande. »

La municipalité va demander sa validation au canton et prendra position.

Proposition d'amendement :

Aucune

Conclusion :

Après avoir pris connaissance du Préavis Municipal no. 17/2018 et en avoir débattu, la commission a conclu à l'acceptation de la durée de résidence du candidat, telle que proposée par la Municipalité.

Arzier-Le Muids le 22 novembre 2018

La Commission ad hoc:

M. Steve PELLATON (PRESIDENT, RAPPORTEUR)

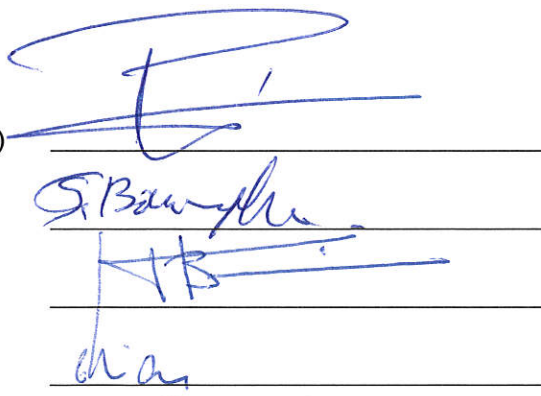
M. François BAUMGARTNER

M. Flavio BOSCARDIN

M. Ivané OHANESSIAN

Mme. Antonie VAN ZANDIJCKE GELDREICH

excusée



The image shows four handwritten signatures in blue ink, each written over a horizontal line. The first signature is the most prominent, followed by three smaller ones. The fourth signature is very faint and appears to be a simple scribble.